



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Contestation sociale au Sénégal

Question écrite n° 37517

Texte de la question

M. Jean-Paul Lecoq attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les mouvements populaires de contestation politique et sociale qui ont lieu depuis le 3 mars 2021 au Sénégal. La contestation qui puise son dynamisme dans un mal profond, celui d'une montée des injustices, des inégalités, des libertés remises en cause et d'une jeunesse sénégalaise qui se trouve dans une impasse sociale et économique, a pour élément déclencheur l'arrestation d'Ousmane Sonko, opposant au Président de la République du Sénégal Macky Sall. Arrêté pour viol présumé, puis pour trouble à l'ordre public, les motifs de l'accusation qui se sont succédé semblent ne pas convaincre de nombreux Sénégalais qui y voit une opportunité politique pour le pouvoir en place. Cette affaire interroge d'autant plus que des militants de partis d'opposition, des responsables associatifs, des syndicalistes sont arrêtés sur des bases plus que contestables et parfois de manière préventive. Même s'il n'appartient pas ni à l'État français ni à un député de se prononcer sur la véracité des faits, force est de constater que cette arrestation a déclenché un mouvement de contestation politique et sociale bien plus large que cette affaire. Ce désespoir, plutôt que d'être pris en compte, discuté collectivement et cerné afin de comprendre ce que vivent les Sénégalais au quotidien, est attaqué frontalement par le pouvoir, ce qui envenime la situation. Il lui demande ce qu'il compte faire afin de montrer toute la solidarité de la France avec le peuple sénégalais qui aspire au dialogue et souhaite en finir avec la répression, les arrestations arbitraires, les morts et les blessés et appelle au respect de leurs droits fondamentaux.

Texte de la réponse

Au début du mois de mars dernier, le Sénégal a connu une vague de manifestations à Dakar et dans plusieurs autres villes. Elles ont débuté à la suite des poursuites judiciaires engagées à l'encontre du député Ousmane Sonko. En tant que partenaire et ami du Sénégal, la France a suivi avec attention les évolutions de la situation politique et a observé, avec préoccupation, les violences qui ont eu lieu, causant la mort de plusieurs personnes et faisant des dizaines de blessés et des dégâts matériels importants. Dans une déclaration conjointe, la Délégation de l'Union européenne et les autres ambassades européennes présentes au Sénégal, dont l'ambassade de France, ont rappelé la longue histoire du Sénégal en matière d'État de droit, de démocratie participative, de tolérance et de respect des droits humains et ont appelé à la retenue, à éviter la violence, à la protection des personnes et des biens, ainsi qu'à la restauration pacifique du calme et du dialogue. Dans ce contexte, la France a pris note des mesures annoncées par le Président Macky Sall, le 8 mars, pour promouvoir l'apaisement et répondre aux aspirations de la jeunesse, ainsi que de l'annonce de la suspension des manifestations, décidée par l'opposition. D'une façon générale, la France a apporté son soutien au Sénégal dans sa réponse à la pandémie de la covid-19, avec un appui d'environ 90 millions d'euros pour des projets dans le secteur de la santé, notamment via l'Institut Pasteur de Dakar, et des projets dans le secteur social et un soutien économique. Le Sénégal a également pu bénéficier de l'Initiative de suspension du service de la dette et d'une première livraison de vaccins financés par le dispositif COVAX. La France a été en première ligne pour promouvoir ces deux initiatives. La France plaide, par ailleurs, pour une réponse durable aux conséquences économiques de la crise sanitaire et organisera un Sommet sur le financement des économies africaines le

18 mai prochain, à Paris, auquel le Sénégal participera. Enfin, malgré la pandémie de la covid-19, la coopération et les partenariats franco-sénégalais ont pu se poursuivre dans de bonnes conditions. La jeunesse a été au cœur de notre coopération, avec notamment la mise en place du Campus franco-sénégalais, la mise en œuvre du projet "Teranga Tech Incub" ou encore la tenue du Forum jeunesse Sénégal. Depuis dix ans, ce sont 109 millions d'euros qui ont été octroyés par l'Agence française de développement (AFD) pour l'éducation de base. Sur la même période, près de 28 millions d'euros ont également été octroyés en faveur de la formation professionnelle, par le biais de trois projets qui ont permis de former plus de 20 000 jeunes. La France poursuivra ses actions en faveur des jeunes Sénégalais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Lecoq](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37517

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2494

Réponse publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5835